



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MPT

14 MARS 2014

Présents: Marie Jo SCHMITT-Christian BERNARD-Philippe ROLAND-Marie Thérèse GERARD-Josiane EHRLE-Olivier BENA-Brigitte ROLAND-

Excusés: Josiane TALLOTTE-Laszlo ROLAND-Jean Claude TALLOTTE-Sтивен DUPRE

DESIGNATION DU BUREAU

Sont élus, à l'unanimité :
Présidente, Marie Jo SCHMITT
Vice Président, Christian BERNARD
Secrétaire, Brigitte ROLAND
Secrétaire Adjoint, Laszlo ROLAND
Trésorier, Jean Claude TALLOTTE
Trésorière Adjointe, Josiane EHRLE

LOTO DU 12 AVRIL

Nous irons à Epinal chercher les lots, le samedi 29 Mars.

Marie Jo propose une tablette numérique comme gros lot. Les paniers garnis fonctionnant très bien, nous en réaliserons plusieurs, de valeurs différentes.

La réunion de préparation du Loto est fixée au Vendredi 4 Avril à 18 heures, à la salle des restos.

Mise à jour importante : Depuis la réunion du 14 Mars, nous avons appris que la troupe de théâtre ayant joué la pièce «Le Pépère» se produira à Cirey le jour prévu pour le loto, soit le 12 Avril. Afin de ne pas nous trouver en concurrence avec cette troupe qui rencontre toujours un vif succès, nous sommes contraints de décaler le loto au dimanche 13 Avril.

ORDINATEUR

La CAF propose de nous rembourser à hauteur de 80% l'achat d'un ordinateur. Celui de Marie Jo étant hors service, nous souhaitons en acheter un que nous utiliserions pour toute la gestion du Centre de Loisirs et de la MPT.

Le Conseil donne son accord.

Au sujet du Centre de Loisirs, Marie Jo a reçu la candidature très intéressante d'une jeune fille habitant Petitmont, et étant stagiaire BAFA.

Le Conseil approuve son embauche éventuelle.

POUBELLE

Marie Jo demande au Conseil l'autorisation de louer une poubelle à l'année, pour les petites manifestations. Cette poubelle sera le reste du temps stationnée au local MPT.

Cela éviterait de courir à la recherche d'une poubelle à chaque fois. Par contre, lors des grosses

manifestations comme le 15 Août, par exemple, il nous faudra toujours louer un gros modèle.
Le Conseil donne son accord.

SUIVI DES IMPAYES

Cas de la famille qui habitait Val et Chatillon, puis Saint Sauveur, et qui a maintenant déménagé dans le 57: Beaucoup de lettres recommandées leur ont été adressées, sans aucun effet, et ce depuis 2010. Il est décidé de faire appel à un huissier se payant auprès du débiteur.
Pour la famille ayant quitté le Val pour la région lyonnaise depuis Noël, il est décidé de s'adresser dans un premier temps à madame Ritter-Villemin, grand mère des enfants, pour lui demander la nouvelle adresse de la famille.